
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 7 avril 2021 à 8 h 30
salle Peter-McGill, hôtel de ville
par téléconférence**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
M. Hadrien Parizeau, Conseiller associé
M. Jocelyn Pauzé, Conseiller associé
M. Craig Sauvé, Conseiller associé
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE21 0478

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 avril 2021, en y retirant les points 20.007, 20.039, 30.002, 30.006 et 40.004.

Adopté à l'unanimité.

CE21 0479

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 19 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE21 0480

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE21 0481

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 16 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE21 0482

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Axia Services le contrat de service de gardiennage pour la Cité des Hospitalières pour la période du 5 mai 2021 au 4 mai 2022 aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 325 587,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18527;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1217157002

CE21 0483

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer la première option de prolongation pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} octobre 2021, et d'autoriser une dépense additionnelle de 83 598 \$, taxes incluses, pour le service de déneigement de divers terrains et de bâtiments de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Canbec Constructions inc. (CE18 1774 – lot 1), majorant ainsi le montant total du contrat de 218 579,40 \$ à 302 177,40 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la première option de prolongation pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} octobre 2021, et d'autoriser une dépense additionnelle 39 475,90 \$, taxes incluses, pour le service de déneigement de divers terrains et de bâtiments de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Canbec Constructions inc. (CG18 0604 – lot 2), majorant ainsi le montant total du contrat de 103 215,57 \$ à 142 691,46 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1217157001

CE21 0484

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Protection Incendie Troy Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'inspection et d'entretien des systèmes d'alarme incendie pour une période de 32 mois à compter du 15 avril 2021, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 223 734,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18617;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1219007001

CE21 0485

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de prolongation d'une durée de 12 mois à compter du 1^{er} mai 2021, et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 424 207,90 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande d'abrasifs d'hiver, dans le cadre du contrat accordé à Demix Agrégats, une division de groupe CRH Canada inc. (CG19 0511), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 2 848 415,81 \$ à 4 272 623,71 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1217360002

CE21 0486

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 942 391,09 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de produits d'entretien pour la période du 16 mai 2021 au 15 mai 2022, dans le cadre du contrat accordé à Produits Sany inc. (CG20 0132), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 4 213 149,69 \$ à 5 878 532,81 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 141 358,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1219107001

CE21 0487

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer la première option de prolongation pour la période du 8 mai 2021 au 7 mai 2022, et d'autoriser une dépense additionnelle totale de 295 752,97 \$, taxes incluses, pour l'approvisionnement en outils manuels divers qui sont tenus en inventaire dans les différents magasins et dépôts de la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant total des contrats de 446 400,38 \$ à 742 153,35 \$, taxes incluses, dans le cadre des contrats accordés (CE19 0762) comme suit :
 - pour le groupe 1 au montant de 48 910,41 \$, taxes incluses, accordé à Tenaquip ltée;
 - pour le groupe 2 au montant de 153 817,97 \$, taxes incluses, accordé à Le Groupe J.S.V. inc.;
 - pour le groupe 3 au montant de 93 024,59 \$, taxes incluses, accordé à Le Groupe J.S.V. inc.;
- 2- d'autoriser une dépense de 340 115,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1219107002

CE21 0488

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à 9195-7001 Québec inc. (Arborescence), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des services techniques de travaux arboricoles d'entretien et d'urgence dans les grands parcs de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, de mai 2021 à avril 2024 inclusivement, soit pour une somme maximale de 885 391,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre public 20-18524 et aux tableaux des prix reçus joints au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser une dépense de 110 673,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations des quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1217675001

CE21 0489

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, pour chacun des lots, pour une période de 36 mois, les contrats pour les services d'entretien général des espaces verts et des surfaces, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18520;

Firme	Articles	Montant (taxes incluses)
Vert au rouge inc.	Lot 2 – Taz	73 670,91 \$
Vert au rouge inc.	Lot 3 – Stade de soccer	63 811,53 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, pour le lot 1, pour une période de 36 mois, le contrat pour les services d'entretien général des espaces verts et des surfaces, aux prix de leur soumission, soit pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18520;

Firme	Article	Montant (taxes incluses)
178001 Canada inc./Groupe Nicky	Lot 1 – Parc Frédéric-Back	1 214 028,38 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 362 171,25 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1219063001

CE21 0490

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder sept contrats aux entreprises ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour chacun des lots, pour une période de 24 mois, avec possibilité de deux prolongations de 12 mois chacune, pour la gestion de secteurs d'exclusivité pour la fourniture de services de remorquage consistant à déplacer tout véhicule en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18487;

Soumissionnaires	Lot	Secteur	Montant (taxes incluses)
Remorquage Kar-Pro (2015) inc.	1	A (PDQ 1, 3, 4, 5, 7, 8 et 13)	27 364,50 \$
Remorquage Centre-ville inc	3	C (PDQ 15 et 16)	107 604 \$
Remorquage Centre-ville inc	4	D (PDQ 12 et 20)	107 604 \$
Remorquage Météor inc.	6	F (PDQ 10, 27, 39 et 42)	71 744,40 \$
Remorquage Météor inc.	7	G (PDQ 30, 31 et 33)	134 520,76 \$
Remorquage Centre-ville inc	9	I (PDQ 38)	179 340 \$
Remorquage MOG inc.	10	J (PDQ 23, 45, 46, 48 et 49)	89 680,50 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement des adjudicataires;

- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder deux contrats aux entreprises ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour chacun des lots, pour une période de 24 mois, avec possibilité de deux prolongations de 12 mois chacune, pour la gestion de secteurs d'exclusivité pour la fourniture de services de remorquage consistant à déplacer tout véhicule en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18487;

Soumissionnaires	Lot	Secteur	Montant (taxes incluses)
Remorquage Burstall Conrad inc.	2	B (PDQ (9-11) et 26)	139 901,58 \$
Remorquage Centre-ville inc	5	E (PDQ 21 et 22)	107 604 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement des adjudicataires;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1218812002

CE21 0491

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de deux années de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 344 925 \$, taxes incluses, pour le renouvellement du support et de l'entretien ainsi que de l'évolution de l'application Système automatisé de renseignements criminels (SARC Web) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, dans le cadre du contrat accordé à Morpho Canada inc. (CG18 0528), majorant ainsi le montant total du contrat de 494 724,78 \$ à 839 649,78 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1210206001

CE21 0492

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Adobe Systems inc. un contrat de gré à gré pour une période d'un an, soit du 3 juin 2021 au 2 juin 2022, pour la fourniture de licences logiciels incluant l'entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour une somme maximale de 709 830,01 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur institutionnel, du Service des technologies de l'information (TI), à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville de Montréal;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.012 1218057002

CE21 0493

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Cloud Monitored Objects inc (ci-après CMO), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le service d'installation et de support des ordinateurs véhiculaires du Service de Sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM), pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2024, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 334 801,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18549;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1215035002

CE21 0494

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 086 035,43 \$, taxes incluses, pour l'acquisition des pichets d'eau ainsi que des cartouches de recharges dans le cadre du contrat accordé à Zero Technologies LLC (CM20 0630) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 086 035,43 \$ à 2 172 070,86 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépenses de 162 905,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1218696002

CE21 0495

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre de gré à gré avec Microsoft Canada inc., par l'entremise de son entente avec Infrastructures technologiques Québec (ITQ), pour la fourniture et l'entretien de licences de la suite Office 365 requises pour les employés de la Ville de Montréal, pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2024, pour une somme maximale de 775 033,40 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le Directeur Institutionnel du Service des technologies de l'information à signer tous les documents à cette fin;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1218057001

CE21 0496

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser une dépense additionnelle de 200 558 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente avec Lafarge Canada inc. (CG15 0252), pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 029 048,93 \$ à 1 229 606,93 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1213438010

CE21 0497

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de présenter une nouvelle structure de financement pour l'octroi de contrat à la firme Procova inc. (CG20 0510) qui modifie le règlement d'emprunt dans le montage financier initial;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention Addenda - service des finances. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1201670002

CE21 0498

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Lanco Aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement du Pôle d'accueil du parc Maisonneuve, incluant le seuil d'entrée de l'Insectarium, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 429 055,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-6452;
- 2- d'autoriser une dépense de 651 486,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 380 033,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 434 324,41 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1201701004

CE21 0499

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Natur'Eau-Lac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de reboisement et de verdissement du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 167 397,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15706;
- 2- d'autoriser une dépense de 16 739,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1215886002

CE21 0500

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0706 « Imperméabilisation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit 283 873,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IMM-15676;
- 2- d'autoriser une dépense de 42 580,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1219057005

CE21 0501

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à huit intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 21 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 869 784,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 466620;
- 2- d'autoriser une dépense de 173 956,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1212968005

CE21 0502

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Services d'Égout Capital inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 331 343 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463315;
- 2- d'autoriser une dépense de 333 134,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 78 236,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1217231016

CE21 0503

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements de Montréal-Nord, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (PCPR et PRCPR-2021), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 414 630,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463413;
- 2- d'autoriser une dépense de 341 463,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 264 315,79 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1217231001

CE21 0504

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et de Saint-Léonard (PCPR ET PRCPR-2021), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 248 488,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463412;
- 2- d'autoriser une dépense de 324 848,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 206 018,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1207231083

CE21 0505

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Gestion Septem inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de remplacement des systèmes énergétiques au mazout par des systèmes de chauffage électrique dans les bâtiments situés au 390, rue du Port-Royal Est, Montréal, et au 388, rue du Port-Royal Est, Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 394 019,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15651;
- 2- d'autoriser une dépense de 57 132,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 45 807,65 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1218911002

CE21 0506

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le projet « Construction de chambres de vannes et de mesure dans le secteur Sud-Ouest », aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 366 500,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10357;
- 2- d'autoriser une dépense de 54 975,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 36 650,01 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1216263001

CE21 0507

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Meloche, Division de Sintra inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans l'arrondissement de Saint-Laurent (PCPR et PRCPR-2021), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 328 015,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463415;
- 2- d'autoriser une dépense de 332 801,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 190 117,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1217231012

CE21 0508

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Antagon construction inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau de la chambre d'air irradié de l'unité de traitement des odeurs de la 75^e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 257 401,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP20042-157509-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 51 480,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 5 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1213438006

CE21 0509

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le projet « Construction de chambres de vannes et de mesure dans le secteur Mercier–Hochelaga-Maisonneuve », aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 720 835,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10355;
- 2- d'autoriser une dépense de 72 083,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 72 083,58 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1216263003

CE21 0510

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Cogenex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le projet « Construction de chambres de vannes et de mesure dans le secteur Le Plateau Mont-Royal », aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 037 361,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10356;
- 2- d'autoriser une dépense de 103 736,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 103 736,19 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1216263002

CE21 0511

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Giorgia Volpe, artiste professionnelle, pour une somme maximale de 82 134,78 \$, taxes incluses (75 000 \$, net de ristournes) pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Entrelacs » pour le parc de l'Ukraine, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Giorgia Volpe à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1210552001

CE21 0512

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à LinkedIn Ireland Unlimited Company (LinkedIn Learning), soumissionnaire unique à la suite de la publication d'un avis d'intention no 20-00009, pour l'achat de licences d'accès à la plateforme de formations vidéo LinkedIn Learning, pour la période du 30 avril 2021 au 29 avril 2024, pour une somme de 273 400 \$, exempt de taxes, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser une dépense de 27 340 \$, exempt de taxes, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer tous les documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1215138001

CE21 0513

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, de prestations de services User eXperience (UX) pour la recherche, la conception d'interfaces ergonomiques et la mise en place d'ateliers de cocréation, pour les sommes maximales indiquées à l'égard de chacun de lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18474;

Firme	Description	Montant (taxes incluses)
Conseillers en gestion et informatique CGI inc	Lot 1 - Atelier de cocréation et design Thinking	82 782 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc	Lot 2 - Conception UX (Design, architecture d'information et simplification de système)	266 650,02 \$
Onepoint Développement inc.	Lot 3 - Test utilisateurs et Recherche avec des citoyens ou employés	88 530,75 \$

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1217655001

CE21 0514

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à SST Consultant, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de services de surveillance en santé et sécurité sur le chantier de l'usine de production d'eau potable à Dorval, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 737 334,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18313;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1198375002

CE21 0515

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la signature de l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de remplacement d'entrées de service d'eau en plomb de la Ville de Westmount sous la rue Saint-Antoine Ouest, entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1214656001

CE21 0516

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer le droit de préemption pour acquérir de la Société Immeuble S et T, à des fins de logement social, un immeuble d'une superficie totale de 141 mètres carrés, sur lequel est érigé une façade de trois étages, au 1104-1106, rue Clark, situé du côté ouest de la rue Clark, au sud du boulevard René-Lévesque Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 1 179 688 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 820 000 \$;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes procédures requises à cet effet, notamment le contrat notarié ou l'avis de transfert, le cas échéant;
- 3- d'autoriser le fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction des transactions immobilières, à signer un contrat notarié substantiellement conforme à l'offre d'achat;
- 4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de la Société Immeuble S et T ou, si le dépôt devait se faire en Cour supérieure, au nom du ministre des Finances;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1214501001

CE21 0517

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, rétroactivement, un amendement au bail par lequel la Ville de Montréal loue à Restaurant Macgeorge inc. pour la période du 25 janvier 2021 au 31 août 2022 avec trois renouvellements d'une année chacun, un terrain à des fins d'entrée charretière non exclusive et chemin d'accès pour le service au volant du restaurant ayant pignon sur le boulevard Décarie, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, situé à l'est du boulevard Décarie et au nord de la rue Jean-Talon et constitué du lot 2 945 013 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 2 104 pieds carrés (195 mètres carrés) pour un montant total de 59 344,88 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1210515002

CE21 0518

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à Îlot 84, à titre gratuit, du 1^{er} avril jusqu'au 31 octobre 2021, un terrain connu sous le nom 50-150 Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade et constitué d'une partie du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 78 244 pieds carrés (7 269 mètres carrés), afin d'y installer un espace éphémère tel que montré au document concept intitulé « Green Haüs » et d'y organiser différentes activités d'animation et de sensibilisation à l'agriculture urbaine pour la communauté d'affaires et les résidents. Le montant de la subvention immobilière est de 73 027,73 \$;
- 2- de retirer du domaine public la superficie requise et verser cette partie de terrain dans le domaine privé pour la durée du bail.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1215372004

CE21 0519

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Courrier S.O.S / St-Martin inc., pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} avril 2021, un espace au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est, d'une superficie totale de 500 pieds carrés, à des fins d'entreposage, moyennant un loyer total de 8 444,40 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation du bail;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1218682002

CE21 0520

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 85 914 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de coordonner et mettre en place les activités de la Patrouille bleue pour l'année 2021;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1214217001

CE21 0521

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 150 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail afin de soutenir les détaillants de l'agglomération de Montréal en 2021 et 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1218383003

CE21 0522

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 110 000 \$ au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour la réalisation de son plan d'action 2020-2021 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal MCC/Ville 2018-2021 (EDCM);

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1217464001

CE21 0523

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 772 000 \$ au Centre de la montagne afin de réaliser son projet de demande de soutien à la mission pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal, le Centre de la montagne et Les Amis de la montagne, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1217102001

CE21 0524

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 400 000 \$ à Festival TransAmériques, pour soutenir la 15^e édition du Festival TransAmériques 2021;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'approuver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1216370002

CE21 0525

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 243 467 \$, en 2021, à Dépôt alimentaire NDG pour le projet « Expansion régionale des ateliers boîtes à lunchs » pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2022, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1210744004

CE21 0526

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 374 000 \$, pour l'année 2021, à Moisson Montréal inc. pour soutenir le projet « Insécurité alimentaire et impacts de la COVID-19 à Montréal » pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales – Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1210744002

CE21 0527

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 966 533 \$, en 2021, à cinq différents organismes ci-après désignés, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour leur projet respectif se déroulant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2023, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales – Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale :

Organisme	Projet 2021 à 2023	Soutien
Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal	« Cultiver la solidarité et nourrir l'espoir »	250 000 \$

Distribution alimentaire de Montréal-Nord, coopérative de solidarité	« Bonne boîte futée »	248 337 \$
La fabrique des mobilités Québec	« Cyclistes solidaires : Livraison écologique pour la sécurité alimentaire »	157 336 \$
Jeunesse au Soleil	« Nourrir l'espoir en pandémie »	184 802 \$
Les petits frères des pauvres	« Luttons ensemble contre l'insécurité alimentaire et la dénutrition chez les grands aînés »	126 058 \$

- 2- d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1210744001

CE21 0528

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 250 000 \$ à Centre de référence du Grand Montréal, en 2021, pour la réalisation du projet « Équipe multidisciplinaire 211 pour lutter contre l'insécurité alimentaire : suivi, documentation et concertation » se déroulant du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2022, dans le cadre du budget du Service du développement économique;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1210744003

CE21 0529

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 100 000 \$ à Festival Fantasia pour l'organisation de la 25^e édition du festival Fantasia;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1216370009

CE21 0530

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 580 000 \$ aux six organismes ci-après désignés, pour le déploiement du projet Entreprendre Ensemble;

ORGANISME	MONTANT
CDEC de Montréal-Nord	100 000 \$
CJE ABC	100 000 \$
Entreprendre Ici	80 000 \$
Groupe 3737	100 000 \$
Horizon Carrière	100 000 \$
PROMIS	100 000 \$

- 2- d'approuver les six projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1217016001

CE21 0531

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 \$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal pour la réalisation de sa mission sur la période 2021-2023;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1217731002

CE21 0532

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 150 000 \$ à la Maison du développement durable pour la mise en œuvre du partenariat avec la Ville de Montréal pour l'année 2021;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1217731001

CE21 0533

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 200 000 \$ au projet MTLAB, pour les années 2021 et 2022, en appui au projet « Incuber l'innovation et accélérer les opportunités afin de faire de Montréal un laboratoire vivant et hub d'innovation dans l'industrie touristique, culturelle et du divertissement » dans le cadre du plan de relance économique - phase 2;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1217952003

CE21 0534

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 100 000 \$, aux deux organismes ci-après désignés, pour la période de 2021 à 2023 ainsi que pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

	Organisme	Projet	Montant
1	Marchés Ahuntsic-Cartierville	Des marchés solidaires mobiles innovants pour la résilience du système alimentaire local	50 000 \$
2	Institut de recherche en biologie végétale de Montréal	Un terroir montréalais innovant- soutien à un réseau de jardins d'adaptation en contexte urbain	50 000 \$

- 2- d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 776 809 \$, aux huit organismes ci-après désignés, pour la période de 2021 à 2023 ainsi que pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

	Organisme	Projet	Montant
3	Laboratoire sur l'agriculture urbaine	Mise en marché mutualisée pour assurer la résilience des producteurs agricoles urbains à Montréal	80 792 \$
4	7 à nous	La ferme de Pointe-Saint-Charles	100 000 \$
5	Ville en vert	Le conteneur agricole	99 899 \$
6	CRPE (Cafés et Restaurants pour l'Environnement) La Vague	Des commandes à emporter Zéro Déchet pour Montréal	96 658 \$
7	Table de développement social de LaSalle	Carrefour alimentaire de Lasalle	100 000 \$
8	Ya quelqu'un l'aut bord du mur	Ferme urbaine éducative, projet collectif porté par Paysage solidaire	100 000 \$
9	Montréal Métropole en Santé (porteur du Conseil du système alimentaire montréalais)	Guichet unique pour la transition alimentaire	100 000 \$
10	Coopérative de solidarité Miel Montréal	Première miellerie participative montréalaise	99 460 \$

2- d'approuver les huit projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1218369001

CE21 0535

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la planification et la réalisation des travaux de réaménagement du parc Hector-Toe-Blake, de la place Henri-Dunant, de la rue du Sussex (entre l'avenue Hope et la rue Tupper), de la rue Tupper (entre la rue Lambert-Closse et la rue du Sussex) et de l'avenue Hope (entre la rue du Sussex et le boulevard René-Lévesque) incluant la maîtrise d'ouvrage, dans le cadre du projet Sussex / Tupper, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1208935001

CE21 0536

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1218126002

CE21 0537

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Ville de Montréal à participer à un appel d'offres public conjointement avec le regroupement de l'Association du transport urbain du Québec piloté par la Société de transport de Montréal, pour la fourniture sur demande de diesel clair et biodiesel dans le cadre d'un contrat de trois ans avec deux possibilités de prolongation d'une année chacune (levées individuellement ou simultanément).

Adopté à l'unanimité.

30.004 1217362001

CE21 0538

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer Nelly Dennene à titre de membre du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de trois ans se terminant en avril 2024, en remplacement d'André-Yanne Parent;
- 2- de nommer France Leblanc à titre de membre du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de trois ans se terminant en avril 2024, en remplacement de Zina Laadj;
- 3- de nommer Marianne-Sarah Saulnier à titre de membre du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de trois ans se terminant en avril 2024, en remplacement de Josiane Maheu;
- 4- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des Montréalaises.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1217721001

CE21 0539

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer monsieur Ziad Haddad, architecte paysagiste et designer urbain, à titre de membre du Comité Jacques-Viger, pour un premier mandat de trois ans;
- 2- de désigner madame Isabelle Giasson, architecte paysagiste, designer urbain et récréologue, à titre de première vice-présidente du Comité Jacques-Viger, pour un mandat de trois ans;
- 3- de désigner monsieur Michel Rochefort, urbaniste, à titre de second vice-président du Comité Jacques-Viger, pour un mandat de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1210132001

CE21 0540

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense maximale de 536 281,46 \$, taxes incluses, en remboursement à la Société québécoise des infrastructures (SQI) du coût des travaux pour le remplacement d'une conduite d'eau principale de 600 mm de diamètre dans l'axe du boulevard Gaétan Laberge, entre la rue Hickson et la rue de l'Église, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1205946001

CE21 0541

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de doter le centre de responsabilité 103178 - Site Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles au Service de l'environnement d'un budget nécessaire de 4 455 600 \$, taxes nettes, pour l'année 2021, à même la provision pour passif environnemental comptabilisée au bilan à cet effet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1215886001

CE21 0542

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'une somme de 36 692,57 \$ provenant de Conception et gestion intégrées inc. dans le cadre de la fin du contrat de gestion du Complexe sportif Marie-Victorin;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à cette somme au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1205978009

CE21 0543

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer, pour une période de trois ans, les personnes suivantes à titre de commissaires supplémentaires à l'Office de consultation publique de Montréal :
 - Maryse Alcindor
 - Isabelle Beaulieu
 - Bruno Bergeron
 - Nicole Brodeur
 - Pierre-Constantin Charles
 - Helen Finn
 - Lise Gagné
 - Pierre Gauthier
 - Judy Gold
 - David Hanna
 - Marie Claude Massicotte
 - Luba Serge
 - Francine Simard
 - Arlindo Vieira
- 2- de fixer leur rémunération à 550 \$ par jour pour les commissaires et à 750 \$ par jour pour le commissaire désigné comme président d'une consultation, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1211079004

CE21 0544

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1213843004

CE21 0545

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement régissant les heures d'exploitation de permis d'alcool pour certains secteurs du territoire de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1217796004

CE21 0546

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004), aux fins de l'exercice par la Ville de Montréal des pouvoirs aux fins de l'application du RMM, dans le cas du fonctionnaire de niveau A, et du programme abordable pérenne, dans le cas du fonctionnaire de niveau C.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1213227002

Règlement RCE 21-002

CE21 0547

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1212675016

CE21 0548

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser rétroactivement, le prêt de service d'un cadre civil du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), pour une période de deux ans et 20 jours, soit à compter du 2 décembre 2020, et ce, jusqu'au 22 décembre 2022;
- 2- d'autoriser le Directeur du SPVM à signer le protocole d'entente de prêt de service au nom de la Ville de Montréal;
- 3- d'autoriser une dépense de 176 400 \$ à cette fin;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1205326006

CE21 0549

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le Programme particulier d'urbanisme (PPU) des Faubourgs – Projet de règlement P-04-047-209.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1211079003

CE21 0550

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées concernant la conclusion de contrats relatifs à la location et aux aliénations d'immeubles, couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 janvier 2021, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1217903001

Levée de la séance à 9 h 38

70.001

Les résolutions CE21 0478 à CE21 0550 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville